



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin**

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES
NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : M. Pascal CAHUEAU

Tél. : 03 89 24 84 60

pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le

14 AVR. 2021

NOTE

sur la consultation du public relative
à l'arrêté préfectoral fixant le plan de
chasse grand gibier pour la saison
2021-2022

Arrêté préfectoral fixant le plan de chasse grand gibier pour la saison 2021-2022

Objet : le projet d'arrêté préfectoral énuméré ci-dessus concerne la fixation du plan de chasse grand gibier pour la saison 2021-2022, en application des articles L.425-6 à L.425-13, R.425-1 à R.425-13 du code de l'environnement, le nombre maximal et le nombre minimal d'animaux fixés par l'État en vertu de l'article L.425-8 du code de l'environnement des espèces de grand gibier soumis à plan de chasse.

Pour les espèces cerf, chamois et daim, ce plan est réparti à l'échelle des zones à enjeux définies par le programme régional de la forêt et du bois au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique à restaurer et des cibles pour 2025 inscrits au schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin pour la période 2019-2025. Il concerne les espèces de gibier suivantes dans le Haut-Rhin : cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois et chevreuil. Cet arrêté fixe également les modalités du contrôle des plans de chasse pour ces espèces.

Déroulement de la consultation :

Ce projet a été soumis à la consultation du public du 12 mars au 2 avril 2021 inclus afin de recueillir les observations.

Motivation de la décision :

Suite à la consultation du public et à l'absence d'observation, ce projet d'arrêté peut être validé.

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER